

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2023-06-55



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 8 JUIN 2023

Date de convocation :
2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MARIGNIER Sylvain, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie

Nombre de délégués présents :
31

Excusés avec pouvoir : Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. ROBIEUX Christophe), Mme LAMBERT Paméla (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. CORU Vincent (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), M. MAUSSIRE Jacques (pouvoir donné à Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline), M. SOREL Damien (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

Nombre de votants :
36

VOIX POUR :
36

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

Objet : Subventions Façade et Vitrine

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le dossier suivant, dont les travaux sont éligibles au titre des subventions Façades et Vitrites.

M. LEPECQ Thierry – Bar aux Etoiles (Sées)

- Commerce concerné : Bar
- Nature des travaux éligibles : Rénovation façade
- Montant dépenses éligibles : 6 280,50 € HT
- Montant de la subvention demandée : **1 256,10 €** (20% pour travaux extérieurs)

Cette subvention ne sera versée que sur présentation des factures acquittées conformément au règlement en vigueur

- **Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** d'attribuer ces subventions.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ